

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **15e jour du mois de novembre 2021**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2021-303
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

2021-304
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tel que rédigé.

Adoptée

2021-305
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021 tel que rédigé.

Adoptée

2021-306

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 tel que rédigé.

Adoptée

2021-307

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021 tel que rédigé.

Adoptée

2021-308

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2021 tel que rédigé.

Adoptée

2021-309

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 tel que rédigé.

Adoptée

2021-310

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que rédigé.

Adoptée

2021-311**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tel que rédigé.

Adoptée

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Madame Carole Lallier saisie le Conseil du fait que les soins de courtes durées sont fermés depuis le mois d'août au Centre Hospitalier de Val-des-Sources. Elle demande au Conseil de mettre un poids politique pour le maintien des soins de courtes durées. Monsieur le Maire indique qu'il se préoccupe énormément du problème, il en a même parlé au responsable du CIUSSS afin que le centre conserve ses acquis.

2021-312**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ VINS ET FROMAGE CHEZ SOI DU CLUB OPTIMISTE D'ASBESTOS INC**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources participe à l'activité Vins et Fromages chez soi du Club Optimiste d'Asbestos qui aura lieu le 29 janvier prochain dans le cadre d'une activité de financement pour l'organisation, et ce par l'octroi d'une aide financière de 500\$ chacun le tout pris à même les fonds du tournoi de Golf du Maire.

Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2021-313**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB MOTONEIGE ESQUIMAUX**

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Esquimaux pour une aide financière dans le cadre du renouvellement de la signalisation dans les sentiers suite au changement de nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE La Ville de Val-des-Sources remette un montant de 150\$ au Club de Motoneige Esquimaux comme aide financière pour le remplacement de la signalisation sur les sentiers suite au changement de nom de la municipalité.

Adoptée

2021-314

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MAISON DES JEUNES DE L'OR BLANC - ACQUISITION DE CONSOLES DE JEUX

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Maison des Jeunes de l'Or Blanc afin de faire l'acquisition d'une console de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette une aide financière au montant de 250\$ à la Maison des Jeunes de l'Or Blanc pour l'acquisition d'une console de jeux (PS5) afin d'offrir aux jeunes une expérience de jeu de niveau supérieure.

Adoptée

La Conseillère Isabelle Forcier dénonce son intérêt puisqu'elle siège sur le conseil administration du Carrefour Jeunesse emploi.

2021-315

DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE TRIO ÉTUDIANT POUR L'EMPLOI 2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources trouve d'une importance majeure de former la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources participe à l'édition 2022 du programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi et qu'elle contribue pour une somme de 4 500 \$ à ce titre.

Adoptée

2021-316

AIDE FINANCIÈRE - PANIERS DE NOËL

Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 250\$ en carte-cadeau de l'épicerie COOP Métro Plus de Val-des-Sources ainsi qu'un montant de 250\$ en carte-cadeau de l'épicerie Maxi de Val-des-Sources à titre de contribution financière pour la confection des paniers de Noël pour l'année 2021.

Adoptée

René Lachance dénonce son intérêt concernant le prochain point.

2021-317

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'ENTREPRENEURIAT DES SOURCES 2021-2022

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources 2021-2022 et ce pour un montant de 179,36\$.

Adoptée

2021-318

GUIGNOLÉE ANNUELLE DES CHEVALIERS DE COLOMB - AUTORISATION DE FAIRE UN BARRAGE ROUTIER

CONSIDÉRANT la demande des Chevaliers de Colomb de Val-des-Sources pour la tenue d'un barrage routier dans le cadre la 82e Guignolée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise la tenue d'un barrage routier dans le cadre de la Guignolée annuelle des Chevalier de Colomb le vendredi 26 novembre 2021 de 8h00 à 12h00 à l'angle des rues suivantes :

- Boulevard Saint-Luc et 1re Avenue
- Boulevard Simoneau et 1re Avenue

Adoptée

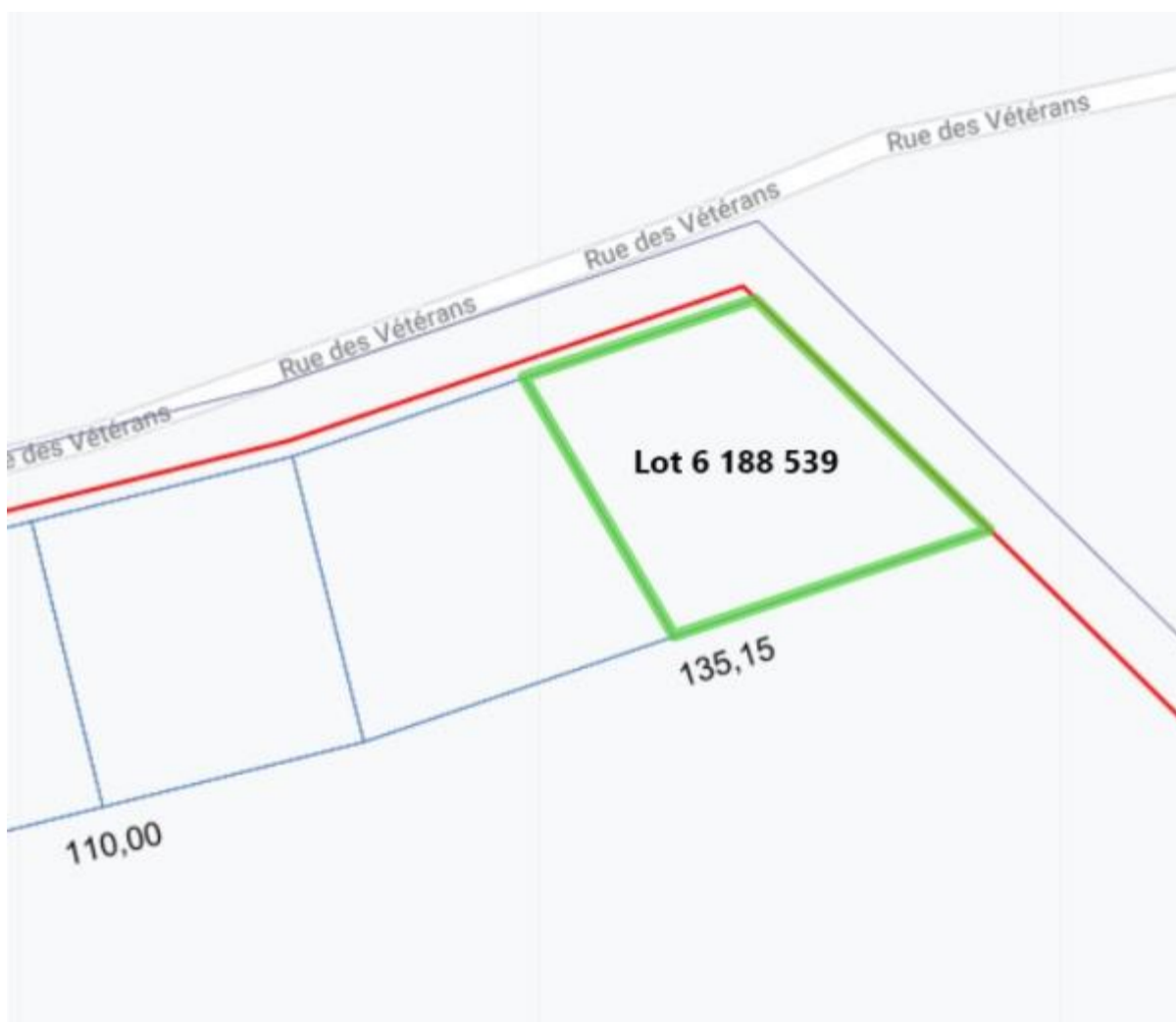
2021-319

VENTE DU LOT # 6 188 539 RUE DES VÉTÉRANS À EMILIE CAMPAGNA FORTIER ET KARL BÉDARD

CONSIDÉRANT la demande de madame Émilie Campagna Fortier et monsieur Karl Bédard concernant l'acquisition du terrain du 152, rue des Vétérans portant le numéro de lot 6 188 539 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à madame Émilie Campagna Fortier et monsieur Karl Bédard le lot 6 188 539 Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond (152, rue des Vétérans) pour un montant 15 000 \$ pour un terrain d'une superficie d'environ 38 222 pieds carrés tel qu'il appert aux plans suivants:



QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction ;
- À défaut de respecter cette dernière clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 11 250 \$ moins les frais professionnels pour la transaction.
- Dans le cas où les acheteurs désiraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus, et ce pour un montant de 11 250 \$ moins les frais professionnels pour la transaction ;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs ;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

QUE cette promesse de vente est valide jusqu'au 31 mars 2022.

Adoptée

2021-320

DON D'UN TERRAIN POUR LE PROJET D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DU CPE LA SOURCIÈRE

CONSIDÉRANT le projet du CPE la Sourcière d'aménager une nouvelle installation de 63 places en garderie dans le cadre d'un appel de projet du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire contribuer au projet en vendant aux promoteurs qui souhaite construire un immeuble pour accueillir les nouvelles installations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à vendre au promoteur du projet de nouvelle installation du CPE la Sourcière pour 0,50\$ du pied carré d'une partie du lot 3 171 988 Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond, terrain d'une superficie d'environ 26 900 pieds carrés tel qu'il appert aux plans suivants:



QUE les revenus de la vente du terrain soit remis au CPE la Sourcière à titre de contribution à ce projet.

Adoptée

2021-321

ADOPTION DE L'APPEL D'OFFRES 2021-014 - VENTE DU 131 A RUE LAROCHELLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est allé en appel d'offres pour la vente de la propriété située au 131 A rue Larochelle;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue en date du 8 octobre 2021 et qu'elle a été jugée conforme, soit:

SOUSSIONNAIRE	PRIX
Karine Vallières et Martin Lafleur	275 100\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos vende le 131 A rue Larochelle à madame Karine Vallières et monsieur Martin Lafleur pour un montant de 275 100\$ et ce selon les termes prévus dans le document d'appel d'offres;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-322

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT VAL-DES-SOURCES

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remettre à la Corporation de Développement Socio-économique de Val-des-Sources une contribution supplémentaire d'un maximum de 50 000\$ et ce pour le projet d' Han Logement.

Adoptée

2021-323

FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) - FONDS POUR L'ATTRACTIVITÉ - APPUIE AU PROJET DE SALLE MULTI-FRONTIONNELLE DE LA COPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT le projet de la Corporation de développement de Val-des-Sources visant l'aménagement d'une salle communautaire destinée à accueillir des activités sportives reliées à la mise en forme des citoyens;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre dans le plan stratégique de la Ville de Val-des-Sources en visant à accroître l'attractivité de la ville en vue d'augmenter la population active et en bonifiant l'offre culturelle et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme sa contribution de 10 000\$ à ce projet et de ce fait même appuie le dépôt du projet de la Corporation de développement de Val-des-Sources au Fonds région et ruralité - Fonds pour l'attractivité - auprès de la MRC des Sources.

Adoptée

2021-324

FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) - FONDS AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE - PROJET DE HALTE VR

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Val-des-Sources consistant à aménager une halte pour véhicules récréatifs en bordure du puits minier et ce afin d'inciter le tourisme dans la région des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adresse une demande financière au Fonds région et ruralité - Fonds pour l'amélioration des milieux de vie auprès de la MRC des Sources pour un montant de 73 188\$ pour le projet d'aménagement d'une halte routière pour véhicules récréatifs de 12 emplacements en bordure du puits minier.

Adoptée

2021-325

FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) - FONDS POUR L'ATTRACTIVITÉ - PROJET DE FÊTE HIVERNALE

CONSIDÉRANT le projet de la ville de Val-des-Sources de mettre en place une fête hivernale récurrente afin d'animer le quartier commercial ainsi que la place de la traversée et ce afin de stimuler la vie sociale, animer le secteur et de consolider le sentiment d'identité et de fierté locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adresse une demande financière au Fonds région et ruralité - Fonds pour l'attractivité - auprès de la MRC des Sources pour un montant de 25 000 \$ pour le projet de fête hivernale récurrente.

Adoptée

2021-326

FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) - FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE - PROJET DE MISE EN LUMIÈRE ET ANIMATION DE LA 1RE AVENUE

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Val-des-Sources d'embellir et de mettre en valeur la principale artère commerciale de la région en aménageant diverses installations lumineuses et sonores sur des terrains de la 1ere Avenue et ce afin de la dynamiser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adresse une demande financière au Fonds région et ruralité - Fonds pour l'amélioration des milieux de vie - auprès de la MRC des Sources pour un montant de 98 448 \$ pour le projet de mise en lumière et d'animation de la 1re Avenue à Val-des-Sources.

Adoptée

2021-327

PARTICIPATION AU PROGRAMME D'INTERVENTION DANS LA COMMUNAUTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire faire l'analyse sur les différents modèles de développement résidentiels;

CONSIDÉRANT le programme d'intervention dans la communauté de l'Université de Sherbrooke dont l'objectif est d'aider les organisations du milieu à prendre le virage de la gestion responsable et de développer leur responsabilité sociale, qu'il s'agisse d'évaluer leurs forces, d'alimenter leur idéation, d'animer leur réflexion, de trouver des solutions innovantes à leurs défis de gestion actuels et futurs ou de les accompagner

dans le diagnostic, la mise en place, le déploiement et l'ajustement de leurs projets ou de leurs pratiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources participe au programme d'intervention dans la communauté de l'Université de Sherbrooke.

Adoptée

2021-328

VENTE REMISE À SEL

CONSIDÉRANT la demande de Marc-Antoine Côté afin d'acquérir l'immeuble situé au 440 rue du Roi, soit l'ancien bâtiment pour remiser le sel de déglçage de la Ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à monsieur Marc-Antoine Côté pour un montant de 33 631.20 \$ excluant les taxes l'immeuble situé sur une partie du lot 4 753 598 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond tel que montré sur le plan suivant :



QUE tous les frais professionnels reliés à la transaction sont à la charge de l'acquéreur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-329

EMBAUCHE DE CHRISTINA TURGEON-CROTEAU AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA PAIE

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit combler un poste de technicienne à la paie et à l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE madame Christina Turgeon-Croteau soit engagée à titre de technicien de paie et à l'administration, et ce à partir du 15 novembre 2021 au taux horaire du 1er échelon de la classe 1 en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-330

VENTE DE TERRAIN RUE FRONTENAC

CONSIDÉRANT la demande des Laboratoires KABS inc. pour l'achat d'un terrain afin d'y développer un nouveau projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende aux Laboratoires KABS inc. une partie du lot 5 866 671 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond pour un montant de 0,50 \$ le pied carré, terrain ayant une superficie approximative de 230 000 pieds carrés tel qu'il appert aux plans suivants:



QUE la vente se fera aux conditions prévues dans l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Val-des-Sources et Les Laboratoires KABS inc.;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs ;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-331

VENTE DE TERRAIN BOULEVARD SAINT-LUC - CONSTRUCTIONS C.G. BISSONNETTE INC

CONSIDÉRANT la demande de Constructions C.G. Bissonnette inc. pour l'achat d'un terrain au coin des rues Greenshields et boulevard Saint-Luc afin d'y construire deux unités de logements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à Constructions C.G. Bissonnette le lot 6 432 104 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond pour 0,50 \$ pour un terrain d'une superficie d'environ 24843 pieds carrés tel qu'il appert aux plans suivants:



QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources, les documents relatifs à cette transaction et dont le contrat comprendra :

Une clause de rétrocession des emplacements advenant la non-construction des bâtiments sur ces emplacements dans les douze (12) mois pour le premier emplacement et dix-huit (18) mois pour le deuxième emplacement. Les terrains non-construits seront rachetés par la Ville de Val-des-Sources au coût de 4 000 \$ chacun.

L'obligation de l'acheteur de respecter les critères d'aménagement suivants :

- Chacun des bâtiments devra comprendre un minimum de deux (2) unités de logement avec une maximum de six (6) unités de logement ;
- Le bâtiment devra avoir au moins deux (2) types de revêtement extérieur différents dont un en brique ou pierre ou maçonnerie sur au moins 25% de la superficie de la façade située en bordure de rue excluant les ouvertures. Le revêtement de clin de vinyle est interdit;
- Un maximum de trois (3) couleurs de revêtements extérieurs pourra être utilisé en excluant la toiture. Les couleurs retenues doivent être des couleurs terre;
- Les bâtiments accessoires détachés du bâtiment, incluant les abris d'auto, devront être finis avec le même type de revêtement que le bâtiment principal;
- Le promoteur devra maintenir au moins 1.5 stationnement par unité de logement. Les stationnements devront être situés principalement en cour arrière ou latérale;
- Le promoteur devra maintenir le plus possible d'espace gazonné ou floral sur son terrain sur l'ensemble de l'emplacement. Au moins 10% de l'espace vert de la cour avant devra faire l'objet d'un aménagement paysager (fleurs, rocaille, etc.);
- Chacune des unités de logement devra posséder un accès individuel direct à l'extérieur;

- Chacune des unités de logement devra posséder un minimum d'un balcon ou terrasse par logement séparé les uns des autres. Ces balcons ou terrasses devront être localisés en cour arrière ou latérale;
- Le bâtiment devra posséder une toiture à deux ou quatre versants avec pignon profilé dans la toiture;
- Les fenêtres doivent être à battant ou à guillotine de type trois (3) panneaux ou avec barbotins (aucune fenêtre coulissante);
- La façade ne doit pas comporter de fenêtres dont la superficie est inférieure à douze (12p2) pieds carrés sans jamais avoir de dimension inférieure à trente-six (36) pouces;
- Les unités d'air climatisé, thermopompes, réservoirs de propane et antennes paraboliques ou autres accessoires de ce type doivent être situés sur les murs arrières ou dans la moitié arrière des murs latéraux;
- Les mats électriques doivent être situés sur la façade arrière ou latérale seulement.

Adoptée

2021-332

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 - RÉFECTION DES RUES ST-EDMOND ET LAVIGNE (INFRASTRUCTURES 2021)

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve le décompte progressif numéro 3 au montant de 288 649,52 \$ incluant la retenue de 10 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par la firme TGC inc. dans le cadre du projet de réfection des rues St-Edmond et Lavigne.

Adoptée

2021-333

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7 - FINAL - RÉFECTION DES RUES CHASSÉ ET 4E AVENUE (INFRASTRUCTURES 2020)

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve le décompte progressif numéro 7 au montant de 128 828,08 \$ incluant la retenue de 5 % ainsi que les taxes représentant le paiement final pour les travaux réalisés par la firme EXP dans le cadre du projet de réfection des rues Chassé et 4e Avenue.

Adoptée

2021-334

OCTROI DE MANDAT - APPEL D'OFFRES 2021-011 - FOURNITURE DE SEL DE DÉGLACAGE

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées pour la fourniture de sel de déglacage, soit du sel de voirie et du sel traité pour l'hiver 2021-2022, elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

- Sel Frigon inc.: 57 419,66\$
- Sel Warwick inc. : 59 901,98 \$
- Somavrac c.c.: 59 901,98\$
- Sel Icecat inc.: 62 445,80\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

D'OCTROYER la soumission à Sel Frigon inc., plus bas soumissionnaire conforme au prix soumissionné, de 83,98 \$ la tonne métrique pour le sel de voirie et de 121,50 \$ la tonne métrique pour le sel traité pour un grand total de 57 419,66 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

2021-335

OCTROI DE MANDAT - APPEL D'OFFRES 2021-012 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICE D'INGÉNIERIE - RÉFECTION DES RUES SAINT-ROCH ET BREault

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour les travaux d'infrastructures 2022 (Réfection des rues Saint-Roch et Breault);

CONSIDÉRANT que quatre (5) firmes d'ingénieurs ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres 2021-012 en date du 9 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées par un comité formé de trois (3) personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT que seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), le prix a été considéré, et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établit selon la formule suivante;

$$\frac{(\text{Pointage intérimaire}+50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

CONSIDÉRANT que l'offre de la firme Avizo a obtenu le pointage final le plus élevé;

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjudgé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT que le Conseil se réserve le droit d'octroyer en tout ou en partie le contrat et qu'il juge à propos de le faire pour le présent mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la firme Avizo soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans l'analyse des offres pour des services professionnels dans le cadre du projet d'infrastructures 2022 (Réfection des rues St-Roch et Breault) et ce pour le montant prévu à la soumission soit 108 372,57 \$.

Adoptée

2021-336**OCTROI DE MANDAT - APPEL D'OFFRES 2021-013 - FOURNITURE DE DIESEL 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour la fourniture de diesel pour les années 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT que 2 soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 1er octobre 2021;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Escompte du fournisseur	
Pierre Chouinard et Fils	2022	-0,0102 \$/ litre
	2023	-0,0102 \$/ litre
	2024	-0,0102 \$/ litre
Philippe Gosselin & associés limitée	2022	-0,012 \$/ litre
	2023	-0,012 \$/ litre
	2024	-0,012 \$/ litre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat de fourniture de diesel pour les années 2022-2023-2024 à l'entreprise Philippe Gosselin et ce selon les modalités de la soumission soit un escompte de 0,012 \$ le litre au prix quotidien affiché à la rampe de chargement pour les trois (3) années.

Adoptée

2021-337**MANDAT À EXCAVATION BISSONNETTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT SUR LA 1RE AVENUE**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Excavation Bissonnette inc. afin d'aménager l'aire de stationnement sur la 1re Avenue et ce pour un montant de 8 500,57 \$ excluant les taxes.

Adoptée

2021-338**OCTROI D'UN MANDAT À ÉCO-MODULAIRE DES SOURCES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE**

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment de service (toilettes) est nécessaire au parc de la Place de la Traversée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la compagnie Éco-modulaire des Sources afin de construire un bâtiment de service pour la Place de la Traversée et ce pour un montant de 44 498 \$ excluant les taxes.

Adoptée

2021-339**FESTIVAL DU CINÉMA DU MONDE SUR LA ROUTE À VAL-DES-SOURCES**

CONSIDÉRANT que le Festival cinéma du monde de Sherbrooke a lancé en 2018 le FCM Sur la route permettant aux municipalités de la région à accueillir des activités du FCMS et ainsi partager la passion du Cinéma du monde à d'avantage d'amateurs;

CONSIDÉRANT que ce type d'activité cadre bien dans l'offre culturelle que la Ville de Val-des-Sources désire offrir à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accueille l'édition 2022 FCM sur la Route du Festival du cinéma du monde de Sherbrooke sur la route.

Adoptée

2021-340**EMBAUCHE DE MARTIN GIGUÈRE À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX PRÊTS OCCASIONNEL**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources embauche monsieur Martin Giguère à titre de préposé aux prêts occasionnel et ce à partir du 17 septembre 2021 au taux horaire en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	8	1 031 400\$	1 031 400\$
Février	9	143 784\$	1 175 184\$
Mars	30	390 596\$	1 565 788\$
Avril	52	3 542 311\$	5 105 099\$
Mai	44	1 357 774\$	6 462 873\$
Juin	42	2 164 700\$	8 627 573\$
Juillet	32	1 061 450\$	9 689 023\$
Août	37	1 510 505\$	11 199 528\$
Septembre	21	265 200\$	11 464 728\$
Octobre	17	1 931 907\$	13 396 689\$

2021-341**DÉROGATION MINEURE 2021-010 VISANT LE 247, RUE DU ROI**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 247 du Roi;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une marge avant de 3.5m au lieu de 7m pour une galerie 4 saisons tel que mentionné à la grille des spécifications de la zone 65-C;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 16 septembre 2021 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 247 rue du Roi afin d'autoriser une marge avant de 3.5m au lieu de 7m pour une galerie 4 saisons tel que mentionné à la grille des spécifications de la zone 65-C.

Adoptée

2021-342

DÉROGATION MINEURE 2021-011 VISANT LE 412, BOULEVARD SIMONEAU

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 412 boulevard Simoneau;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une marge avant de 6.5m pour une galerie 4 saisons au lieu de 7m tel que demandé à la grille des spécifications de la zone 73-R.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 16 septembre 2021 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 412 boulevard Simoneau afin d'autoriser une marge avant de 6.5m pour une galerie 4 saisons au lieu de 7m tel que demandé à la grille des spécifications de la zone 73-R.

Adoptée

2021-343

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-266 - DÉROGATION MINEURE 2021-009 VISANT LE 131 A LAROCHELLE

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure 2021-009 visant le 131 A rue Larochelle contenait une coquille concernant la superficie du lot autorisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la résolution 2021-266 soit abrogée pour toutes fins que de droit.

Adoptée

2021-344

DÉROGATION MINEURE 2021-009 VISANT LE 131 A LAROCHELLE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 131A Larochelle;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une superficie de lot de 1927,8m² au lieu de 2 000 m² tel que prévu à la grille 124-R du règlement de lotissement 2006-117;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 22 juillet 2021 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 131 A rue Larochelle.

Adoptée

2021-345

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté son budget pour l'exercice financier 2022 lors d'un récent conseil d'administration et qu'elle a transmis ce budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'ADOPTER le budget 2022 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et d'accepter de payer la quote-part 2022 de la Ville de Val-des-Sources au coût total de 441 392\$.

Adoptée

2021-346

DEMANDE D'ACCÈS À LA ROUTE 249 - SECTEUR DES RUISSEAUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite développer des terrains à des fins résidentielles dont l'accès se ferait par la Route 249;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'accès à la Route 249 doit être adressée au Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention du permis d'accès à la Route 249 auprès du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée

2021-347

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE SANITAIRE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX :
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la nomination du Conseiller Jean Roy soit reconduit à titre de représentant de la Ville de Val-des-Sources sur le Conseil Administratif de la Régie Sanitaire intermunicipale des Hameaux.

Adoptée

2021-348

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES POUR LES ANNÉES 2022-2023**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources prévoit la formation de pompiers pour les formations suivantes soient : opérateur d'autopompe, opérateur de véhicule d'élévation, sauvetage en espace clos et sauvetage sur plan d'eau;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la

formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

Adoptée

2021-349

ACQUISITION DE QUATRE HABITS DE SAUVETAGE SUR GLACE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition de quatre (4) habits de sauvetage sur glace First watch auprès de la compagnie Aréo-Feu pour un montant de 4 086,21\$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Une citoyenne se questionne sur ce qui décide des priorités pour l'ordre de la réfection des rues.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Pierre Benoit indique que l'arena reprend tranquillement presque ces activités normales. Il prend ce moment pour souhaiter la bienvenue aux deux nouvelles conseillère.

La conseillère Caroline Payer annonce la tenue du spectacle de René Wilkin le 17 décembre à la bibliothèque municipale. Elle mentionne que presque tout les logements de l'Office municipale d'habitation sont occupés. Elle termine en soulignant que c'est la Grande semaine des tout-petits.

Le conseiller René Lachance tient à remercier l'équipe municipale qui a organisée l'élection.

Le conseiller Jean Roy a récemment assister a une rencontre du Parc régional du Mont-Ham et que c'est plus de 70 000 personnes qui ont marché les sentiers du Mont en 2021. Il mentionne aussi quelques mots sur l'écocentre.

Monsieur le maire remercie à son tour les employés qui ont travaillé à l'organisation des élections municipales 2021.

2021-350

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19h35.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière